

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Le vingt six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

### Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.  
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.  
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Alexandra SOLINAS), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : FABRE Patrice.

Mme Valérie BURAVAND a été nommée secrétaire de séance.

### Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que la commune a lancé l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en 2010 et le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été débattu en conseil municipal en juin 2021.

Depuis, la procédure portant sur ce projet de territoire est à l'arrêt, et la commune dépend toujours du RNU (règlement national d'urbanisme).

Or, depuis quatre années, de nouvelles lois ont été édictées, modifiant considérablement ce contexte et les caractéristiques de la population de Boulbon ont fortement évolué.

Tenant compte de ces évolutions, il est donc indispensable aujourd'hui de reprendre et de concrétiser ce projet.

Ainsi, l'année 2025 sera consacrée à son élaboration et l'année 2026 sera celle de sa formalisation.

C'est dans cet environnement que nous sollicitons un accompagnement de l'AUPA.

Ce programme de travail spécifique, à la demande de la commune, doit faire l'objet d'une convention *ad hoc* entre les deux parties.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

**OUI** l'exposé de M. FROISSART, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

**CONSIDERANT** la nécessité de signer cette convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe pour l'actualisation de l'analyse des tendances, la construction du projet communal et la formalisation du PADD avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA).

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération  
Approbation de la  
Convention  
pluriannuelle d'études  
2025-2026 avec l'AUPA

N°74/2025